

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 23 JUIIN 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	33	32

25-DCM-DGS-057

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ & LE VINGT TROIS JUIIN à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 17/06/2025.

OBJET : **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024.**

PRESENTS : Mmes et MM. Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Magali VINCENT - Christian GARNIER - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Patrick ROUAS - Serge VENNET - Chantal JOVER - Thomas MICHEL- Isabelle ROGER - Jean-Marc ILLICH -Stéphanie ASCIONE - Emilie ROY - Mylène SORIANO - Chantal ROUZIER - Armand CABRERA - Bernard PEZERY - Eric JOFFRE - Valérie RIALLAND - Viviane TIAR - Martine CABOT- Denis TENDIL

POUVOIRS : Valérie POZZO DI BORGO à Armand CABRERA - Marina BIANCHI BRONDINO à Eric JOFFRE - Marine DESIDERI à Mylène SORIANO - Eric GALIANO à Jean-Michel PEYRATOUT - Graziella PIRAS à Stéphanie ASCIONE.

ABSENT : Hervé STASSINOS

SECRETAIRE de SEANCE : Emilie ROY.

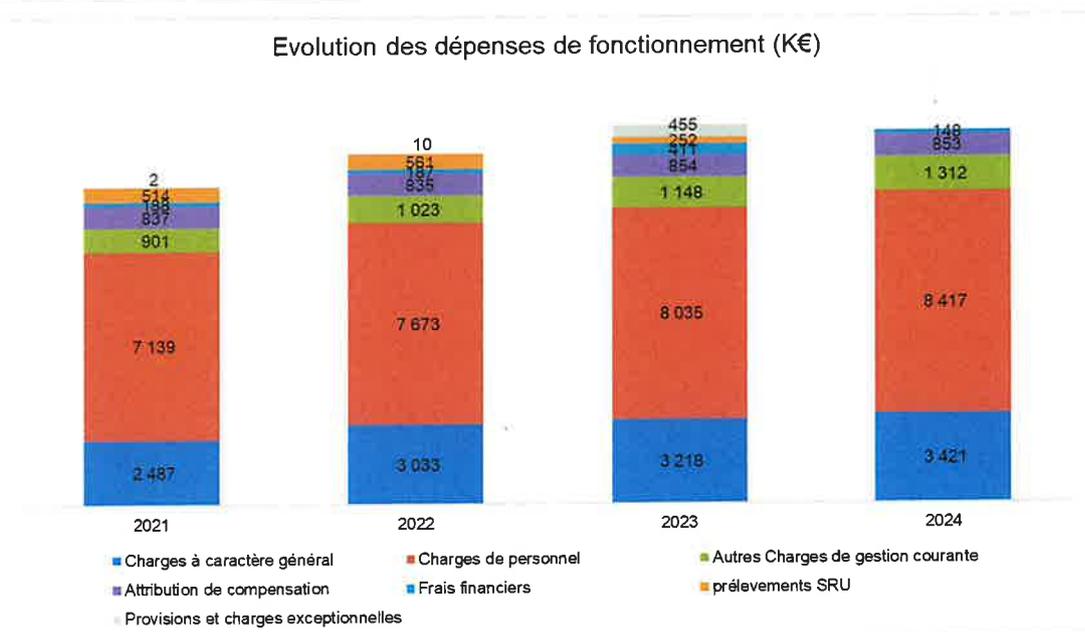
Jean-Michel PEYRATOUT donne lecture de l'exposé suivant :

Le compte financier unique se substitue aux comptes administratifs et comptes de gestion avec pour objectif de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

Il retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement pour un exercice donné.

LE BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses totales de fonctionnement au cours de l'exercice 2024 s'élèvent à 15 692 111,17 € et les recettes totales de fonctionnement à 17 171 176,51 €, soit un résultat comptable de 1 479 065,34 €.

Les dépenses de fonctionnement :

Les **dépenses réelles et mixtes** représentent 14 187 993,03 € en diminution de -1,54% par rapport à 2023.

Les **charges à caractère général (chapitre 011)** s'établissent à 3 420 543,25 € en augmentation de 4,8%. Elles correspondent à l'ensemble des frais de fonctionnement des services et équipements municipaux. Les principales augmentations concernent les marchés de prestation de services ainsi que les fluides particulièrement sensibles à l'inflation.

Les **charges de personnel (012)** représentent 8 416 717,34 €. Elles évoluent notamment sous l'effet de l'augmentation de 1,5% du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 qui se répercute en année pleine en 2024 et l'augmentation des titres restaurant.

Les **atténuations de produits (014)** sont en diminution à 852 581,00 € compte tenu de l'absence de prélèvement SRU en 2024. L'attribution de compensation versée à TPM est stable à 852 581,00 € conforme au pacte financier et fiscal.

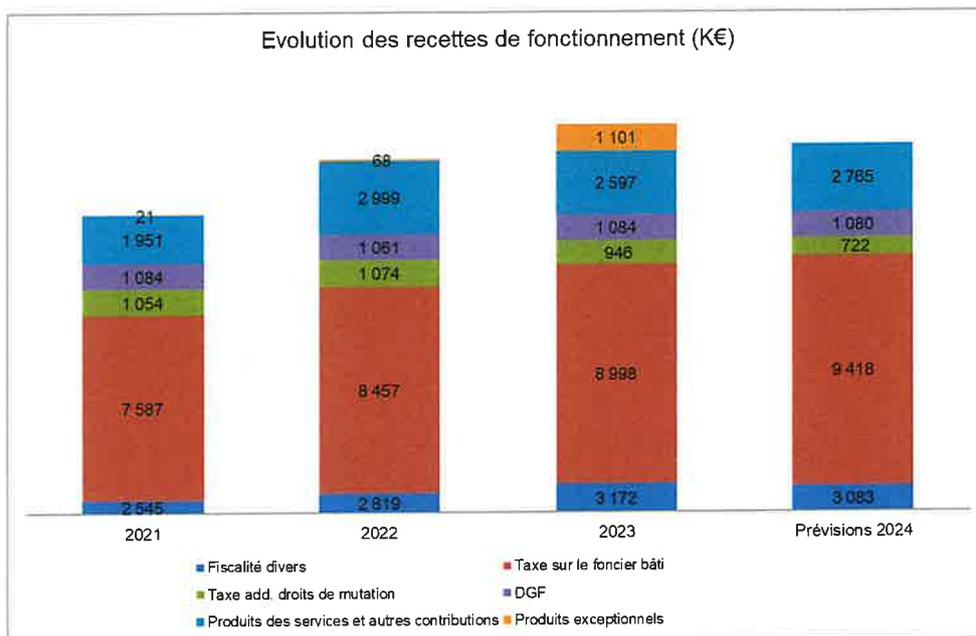
Les **autres charges de gestion courante (65)** s'élèvent à 1 311 905,27 € en augmentation de 14%. Il s'agit du paiement des subventions, des participations à des organismes publics ou privés et des indemnités des conseillers municipaux. La principale augmentation concerne la subvention au CCAS qui passe de 405 000 € à 515 000 €.

Les **charges financières (66)** sont stables à 148 357,31 €.

Les **charges spécifiques (67)** pour 37 888,86 € concernent des annulations de titres sur exercices antérieurs.

Enfin, les **opérations d'ordre entre sections (042)** s'établissent à 1 504 118,14 €

Fonctionnement	Dépenses
011 : Charges à caractère général	3 420 543,25 €
012 : Charges de personnel	8 416 717,34 €
014 : Atténuation de produits	852 581,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	1 311 905,27 €
66 : Charges financières	148 357,31 €
67 : Charges spécifiques	37 888,86 €
042 : Opérations d'ordre entre sections	1 504 118,14 €
Total :	15 692 111,17 €

Les recettes de fonctionnement

Les **recettes réelles et mixtes** s'élèvent à 17 074 115,95 € en diminution de 4,6%.

Les **produits des services (70)** représentent 1 540 406,90 €, en augmentation par rapport à 2023.

Les **impôts et taxes (73)** comprennent le FPIC (145 530 €) et la dotation de solidarité communautaire (77 374 €) stables.

La **fiscalité locale (731)** est en augmentation de 0,8% à 12 999 833,48 €. La revalorisation forfaitaire des bases pour l'année 2024 de 3,9% s'applique aux taxes foncières et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. La taxe additionnelle sur les droits de mutation qui dépend des évolutions du marché de l'immobilier est quant à elle en forte diminution de 23,7% à 721'978 €.

Les **dotations et participations (74)** sont stables et s'élèvent à 2 008 275,20 €. Elles sont principalement constituées de la DGF (1 079 851 €) et de la participation de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) au titre de la prestation sociale ordinaire (PSO) pour la petite enfance et la jeunesse (822 678,03€).

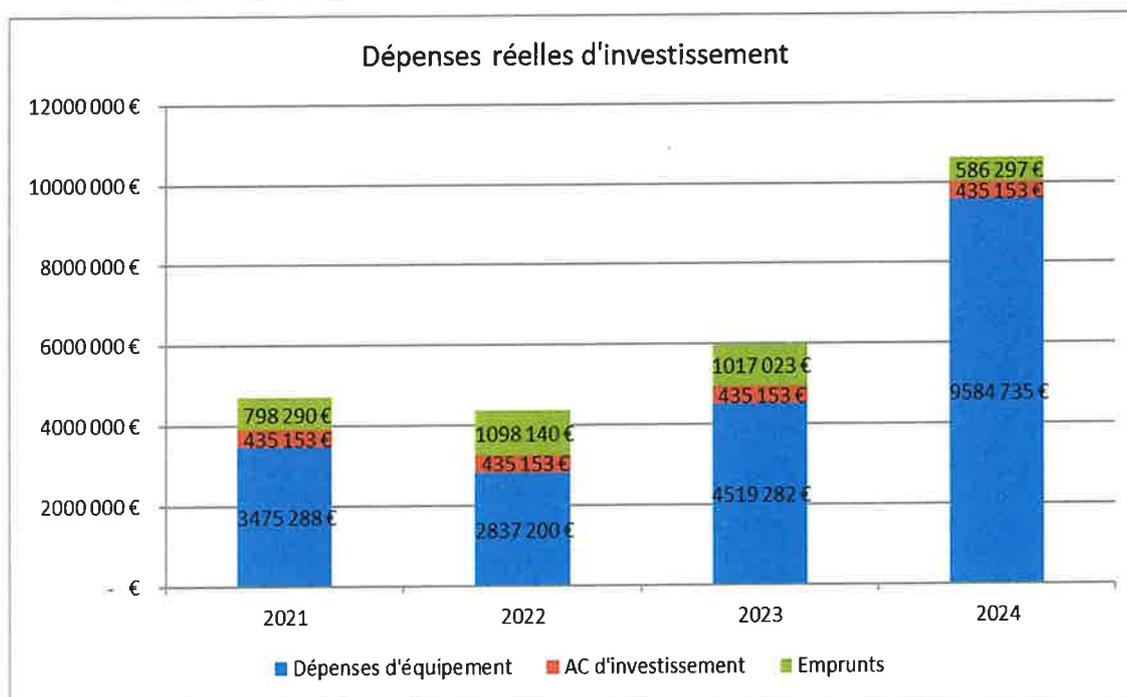
Les **autres produits de gestion courante (75)** s'établissent à 217 585,21 € et correspondent essentiellement aux revenus des immeubles.

Une **reprise sur provisions** de 5 843,45 € est constatée au chapitre 78.

Une **atténuation de charges (013)** pour 78 463,03€ correspondant au remboursement des indemnités journalières.

Enfin les **Opérations d'ordre (042)** s'élèvent à 97 060,56 €

Fonctionnement	Recettes
70 : Produits des services et des domaines	1 540 406,90 €
73 : Impôts et taxes (sauf le 731)	222 904,00 €
731 : Fiscalité locale	12 999 833,48 €
74 : Dotations et participations	2 008 275,20 €
75 : Autres produits de gestion courante	217 585,21 €
76 : Produits financiers	5,50 €
77 : Produits spécifiques	799,18 €
78 : Reprises amort., dépréciations, provisions	5 843,45 €
013 : Atténuation de charges	78 463,03 €
042 : Opérations d'ordre	97 060,56 €
Total :	17 171 176,51 €

Les dépenses d'investissement

Les **dépenses réelles d'investissement** s'établissent à 10 606 185,71 € dont 586 297,23 € de remboursement d'emprunts. Les travaux en régie réalisés par les services municipaux s'élèvent à 74 394,29 €.

Les **immobilisations incorporelles (20) et corporelles (21) et en cours (23)** s'élèvent à 9 403 235,48 €. Elles concernent notamment la reconstruction de l'école Marcel Pagnol pour 6 388 610,83 €, des travaux et la désimperméabilisation de la cour de l'école Sandro pour 632 239,76 €, la réhabilitation du Tennis Club Pradétan pour 489 331,64 €, une acquisition foncière rue Jean ZAY pour 430 000,00 € ainsi que des travaux de rénovation de nos différents bâtiments communaux et des acquisitions diverses de matériels et équipements.

Les **subventions d'équipement versées (204)** s'établissent à 616 653,00 €. Elles se composent de l'attribution de compensation d'investissement versée à TPM pour 435 153 €, de subventions pour la production de logements sociaux à hauteur de 171 500,00 € et de deux subventions de 5 000 € chacune au Volley club pradétan et à l'USP Football.

Les **remboursements d'emprunts (16)** sont comptabilisés pour 586 297,23 €.

Les **opérations d'ordre aux chapitres 040 et 041** s'élèvent à 5 842 003,72 €.

Investissement	Dépenses
20 : Immobilisations incorporelles	180 218,47 €
204 : Subventions d'équipement versées	616 653,00 €
21 : Immobilisations corporelles	2 887 742,28 €
23 : Immobilisations en cours	6 335 274,73 €
16 : Emprunts et dettes assimilées	586 297,23 €
040 : Opérations d'ordre	97 060,56 €
041 : Opérations patrimoniales	5 744 943,16 €
Total :	16 448 189,43 €

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 6 988 551,63 € et sont composées notamment :

- Au **Chapitre 10**, de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 500 000 €, du FCTVA pour 216 494,56 € et de la taxe d'aménagement (55 954,80 €),
- Des subventions d'investissement pour 1 176 636,76 € au **chapitre 13**,

25-DCM-DGS-057

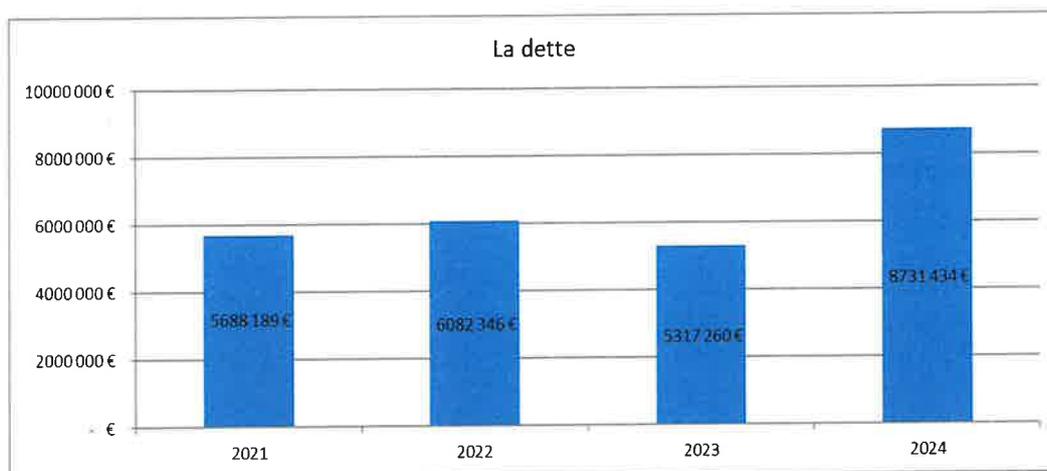
- D'un prêt de 4 000 000,00 € auprès de la Caisse des Dépôts comptabilisé au **chapitre 16**,

Des opérations d'ordre pour 5 744 943,16 € aux **chapitres 040 et 041**.

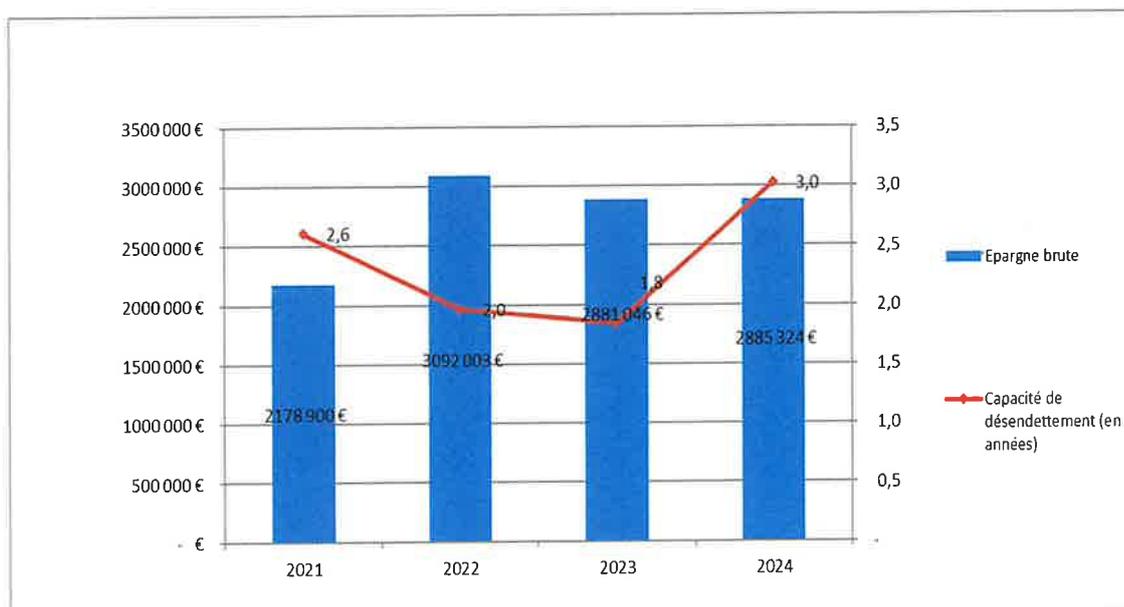
Investissement	Recettes
13 : Subventions d'investissement	1 176 636,76 €
16 : Emprunts et dettes assimilées	4 000 000,00 €
23 : immobilisations en cours	38 833,51 €
10 : Dotations, fonds divers et réserves	1 773 081,36 €
040 : Opérations d'ordre entre sections	1 504 118,14 €
041 : Opérations patrimoniales	5 744 943,16 €
Total :	14 237 612,93 €

L'endettement

L'encours de la dette au 31 décembre 2024 s'établit à 8 731 434 €, ce qui représente 800 € par habitant pour une moyenne des communes de la même strate de 801 € (Source DGFIP 2023 - population Insee).

**L'épargne brute**

L'épargne brute (retraitée des recettes et dépenses exceptionnelles) est stabilisée à 2,9 M€ nous permettant de maintenir une capacité de désendettement confortable de 3 ans.



25-DCM-DGS-057

Le résultat d'exécution

Le budget principal présente un excédent de fonctionnement de 3 659 386,88 € et un déficit d'investissement de 2 469 787,00 €, soit un résultat brut de clôture excédentaire de 1 189 599,88 € et un résultat net, c'est-à-dire incluant les restes à réaliser, de 1 890 515,29 €.

CFU 2024	Investissement	Fonctionnement	Total
Résultat brut de clôture n-1	- 259 210,50 €	3 680 321,54 €	3 421 111,04 €
Affectation du résultat n-1 à l'investissement		- 1 500 000,00 €	- 1 500 000,00 €
Résultat de l'exercice	- 2 210 576,50 €	1 479 065,34 €	- 731 511,16 €
Résultat brut de clôture	- 2 469 787,00 €	3 659 386,88 €	1 189 599,88 €
Solde des restes à réaliser	700 915,41 €		700 915,41 €
Résultat net de Cloture	- 1 768 871,59 €	3 659 386,88 €	1 890 515,29 €

Monsieur le Maire quitte provisoirement l'assemblée et ne prend pas part au vote.

Monsieur Jean-François PLANES prend la Présidence de séance et procède au vote.

L'exposé est mis aux voix et adopté à la MAJORITE

4 voix CONTRE (V. RIALLAND, V. TIAR, M. CABOT, D. TENDIL)

5 ABSTENTIONS (B. PEZERY, E. JOFFRE, V. POZZO DI BORGIO, M. BIANCHI BRONDINO, A. CABRERA)

23 voix POUR

Annexe : compte financier unique.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Emilie ROY

Le Maire,
Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.